

24 OCT 2024



Commune de Bassins

No autorisation :

No CAMAC :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE AVANT MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

1. Le requérant

	Propriétaire	Mandataire (si existant)
Prénom Nom	ADAM/HAZEL POLKA	CHRISTOPHE MATHEZ
Adresse NPA/Lieu	RUE DU BATTOIR 79 1269 BASSINS	ROUTE DE GLAND 7 1267 VICH
Téléphone	078 624 9368	079 702 9850
E-mail	dots@thepolkadots.net	chrysalis.paysage@gmail.com

Parcelle N° 38	Adresse : RUE DU BATTOIR 19 1269 BASSINS
-------------------	---

2. Arbre(s) / végétaux

Veillez joindre un plan de situation ou un croquis indiquant par numéro l'emplacement du patrimoine arboré ainsi que des photographies

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1.3 m du	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
1	1	SAPIN	120	10	30	MORT
2	1	SAULE	80	12	10-20	DEGRADE
3	1	EPICEA	105	10	10-20	DEGRADE

Demande : Abattage Elagage Recépage sélectif

3. Motifs :

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés - **URGENCE**

Entrave avérée à l'exploitation agricole

Impératifs de construction ou d'aménagement

La demande est incluse dans une demande de construction (art. 15c LPrPNP) : No

CAMAC.....

Autre, Veuillez préciser svp :

.....

4. **Plantation de Compensation proposée** veuillez cocher la case de votre choix

<input checked="" type="checkbox"/> Arborisation sur la même parcelle → à mentionner sur le plan ou le croquis Art. 16.1 LPrPNP	<input type="checkbox"/> Arborisation sur un fonds voisin → joindre l'engagement du propriétaire concerné et un plan/croquis	<input type="checkbox"/> Paiement taxe compensatoire (à fixer par la Municipalité selon tarif de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades) Art. 16.2 LPrPNP
---	---	--

Compensation (arbre) REMPLACEMENT PAR ARBRES FRUITIERS
 Veuillez préciser svp : _____
 (a. nombre / b. essences / c. hauteur)

N° objet <i>(report sur plan)</i>	Essence	Ø circonférence [cm] / hauteur [m]
4	POMMIER	≈ 40 (≈ 10 (taille adulte))
5	ROIRIER	≈ 30 (≈ 10 (taille adulte))
6	POMMIER	≈ 40 (≈ 10 (taille adulte))

5. **Validation**

Le requérant prend acte que la demande d'abattage, accompagnée d'une proposition de compensation (pt 4), est mise à l'enquête publique durant 30 jours. Elle est affichée au pilier public et publiée sur le site internet officiel de la commune.

BASSINS
Lieu

22/10/2024
Date


Signature